



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 027-212704779-20221006-DL_38_2022-DE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **06 Octobre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **30 septembre 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christophe INIGO**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes DESCHAMPS (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. WECKSTEIN), Mrs CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 38/2022 - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INDENDIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de nommer un correspondant incendie et secours, conformément au décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire propose de nommer Pascal CARRIER.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

